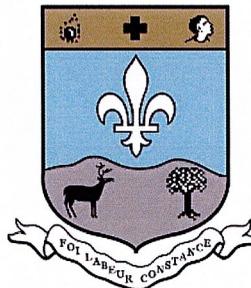


**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles tenue le 12 décembre 2024 à 20 h 00 au sous-sol du 75, Principale - Quartier Lac-des-Aigles**



<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e</i>	<i>Absent.e</i>
Monsieur Pierre Bossé	Maire district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Vicky Ouellet # 3	Conseillère, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Michel Dubé # 1	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Serge Demers # 2	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Simon Bois # 5	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Gaétane Gagnon # 4	Conseillère, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Gauthier # 5	Conseillère, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Normande Rioux # 6	Conseillère, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur François Labrie # 1	Conseiller, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Daigneault # 3	Conseiller, district Saint-Guy	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

L'avis de convocation a été remis tel que requis à tous les membres du conseil.

Les membres présents forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 20 h. Madame Josée Sirois, directrice générale fait fonction de secrétaire.

**2. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 219-24 – DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES TAXES SPÉCIALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2025**

**DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 219-24 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER**

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 219-24 – décrétant le taux de la taxe foncière, les taxes spéciales et les tarifs pour les services municipaux ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2025, **que plusieurs changements ont été apportés** entre le projet adopté le 4 novembre 2024 et l'adoption du règlement ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement

301-24

**ADOPTION DU # 219-24 – DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES TAXES SPÉCIALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU qu'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du projet de règlement ont été faits le 4 novembre 2024 par le conseiller Monsieur Michel Dubé ;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé**

6308

  
Maire

  
DG

Que le règlement # 219-24 décrétant le taux de la taxe foncière générale, les taxes foncières spéciales et la tarification pour les services d'aqueduc, d'égouts, matières résiduelles, visite et vidange des installations septiques ainsi que les modalités de paiement pour l'année 2025, soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.  
**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE POINT 2 SEULEMENT**

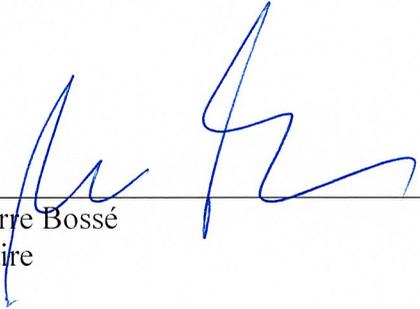
Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

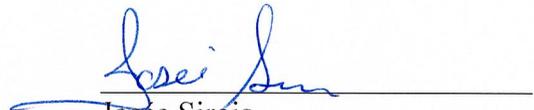
302-24 3. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 11, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

**Adopté.**

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

  
\_\_\_\_\_  
Pierre Bossé  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Josée Sirois  
Directrice générale

  
\_\_\_\_\_  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
DG